

Note synthétique CA 2019

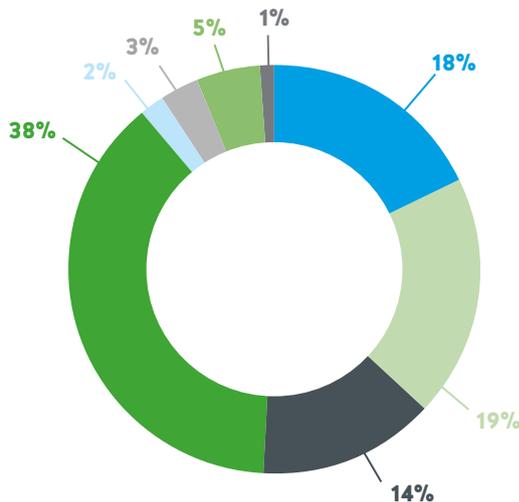
Budget principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019 au titre du Budget Principal du SIEIL.

Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Dépenses de Fonctionnement 2019

= 5 370 149,30 €



Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 5,37 M d'€. Elle sont constituées à 38 % des charges de personnel.

Le coût de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques représente près de 793 000 € car le SIEIL a payé en 2019 les frais relatifs aux années 2018 et 2019.

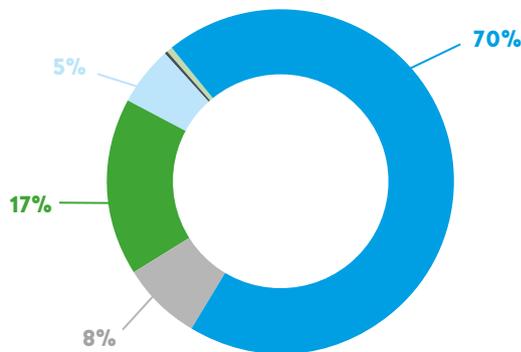
Les charges de fonctionnement du SIEIL représentent 18 % et sont notamment constituées des coûts de communication et de maintenance du siège social et des infrastructures informatiques.

Les subventions de fonctionnement représentent près de 143 000 € et sont versées au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (60 000 €) et d'autres actions, notamment de coopérations décentralisées avec d'autres pays autour de l'énergie.

- Charges de fonctionnement du SIEIL
- Maintenance et Exploitation des Réseaux EP
- Exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (2018+2019)
- Charges de personnel
- Indemnités des élus
- Subventions de fonctionnement
- Subventions Equilibre Budget Annexe PCRS

Recettes de Fonctionnement 2019

= 14 282 380 €



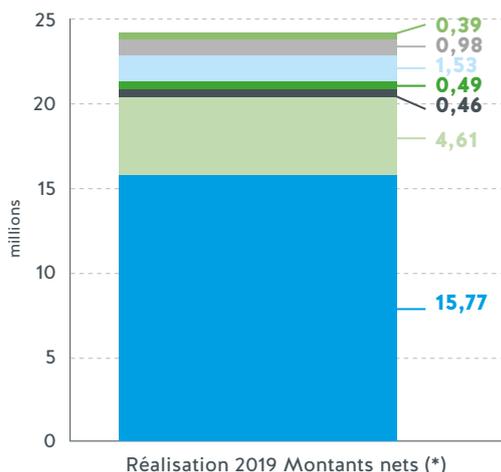
Les recettes de fonctionnement représentent un montant net de 14,28 M d'€. Principalement constituées de la TCCFE (montant net de 9,95 M d'€), ces dernières permettent de financer la totalité des dépenses de fonctionnement.

Le solde positif dégagé par la section de fonctionnement correspond à la capacité d'autofinancement, permettant de couvrir une partie des investissements réalisés par le SIEIL.

- Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité (TCCFE)
- Cotisations statutaire + maintenance - Eclairage Public
- Redevances Concessionnaires
- Cession Biens dédiés au Budget Annexe PCRS
- Certificats d'Economie d'Énergie
- Autres dettes

Structure des Dépenses Investissement (par type de dépenses et par compétences)

= 23 383 860,93 €



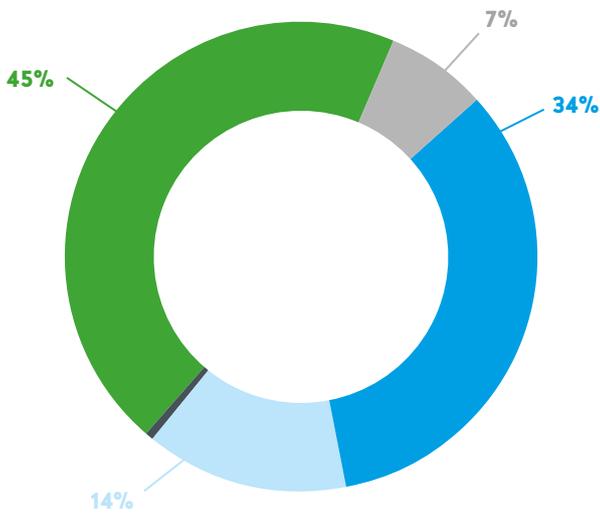
Les investissements du SIEIL sont principalement composés des travaux réalisés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris les télécommunications), pour 15,77 M d'€ en 2019.

L'Eclairage Public représente 4,61 M d'€.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunications, Sobriété Énergétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Electriques). Ces derniers représentent 1,53 M d'€ en 2019.

- Electricité et Télécommunication (Travaux et études)
- Eclairage Public (Travaux et études)
- Gaz (subventions d'équilibre)
- Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (Travaux)
- Fonds de concours (Télécom + Eclairage Public + Véhicules Electriques + Sobriété énergétique)
- Transfert Emprunt Budget Annexe PCRS
- Autres dépenses d'investissement

Recettes d'investissement 2019 = 12 244 269,43

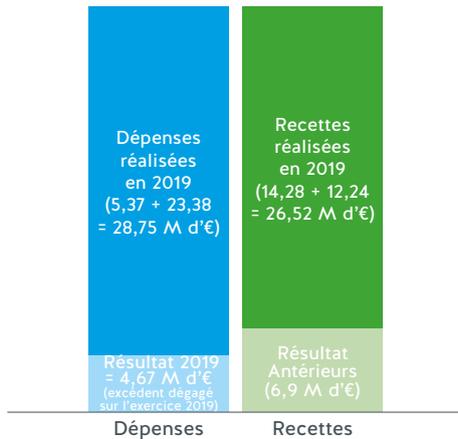


Les investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers / personnes morales de droit privé. Elle représentent en 2019, pour les compétences Electricité, Eclairage Public et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, la somme totale de 7,25 M d'€. En complément, les subventions de l'Etat versées dans le cadre du FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) représentent 3,77 M d'€ et le concessionnaire Enedis finance également les investissements du SIEIL à hauteur de 340 000 € en 2019.

Par ailleurs, le FCTVA (Fonds de Compensation de TVA), calculé sur des investissements réalisés par le SIEIL en 2017, permet au SIEIL de financer près de 881 000 € d'investissement.

- FCTVA
- FACé (Versement de l'Etat) + Article 8 Enedis
- Participations - Eclairage Public
- Participations - Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (Travaux)
- Participations - Electricité et Télécommunication

Equilibre et Résultat 2019



Ainsi, en 2019, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 4,67 d'€.

Focus : dette du SIEIL

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Après avoir souscrit un premier emprunt à taux fixe en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur d'1 M d'€, il a été décidé fin 2019 de signer trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M d'€, permettant de mobiliser des fonds pour les deux années à venir, en fonction du besoin de financement. Ces 3 contrats sont tous réalisés à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans et n'ont fait l'objet d'aucune mobilisation des fonds au 31/12/2019.